

Exonération pour l'aide à domicile

Une décision indigne!

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les règles d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi d'une aide à domicile ont été modifiées. Cette disposition prévue dans la loi de finances pour 2026 s'est traduite par un décret publié au Journal officiel le 10 avril 2026. Celui-ci relève la condition d'âge avec des conséquences directes pour des milliers de retraités.

Ce qui change concrètement

Jusqu'à présent, les personnes âgées de 70 ans bénéficiaient d'une exonération de cotisations patronales lorsqu'elles employaient une aide à domicile. Désormais, ce seuil est relevé à 80 ans pour une partie des situations prévues par le Code de la sécurité sociale.

Si vous avez entre 70 et 79 ans, vous perdez l'exonération automatique (sauf cas particuliers ci-dessous).

Cas des couples

Si vous vivez en couple, il suffit qu'un seul des deux ait 80 ans pour ouvrir le droit à l'exonération.

Les exceptions

Le seuil de 70 ans est maintenu uniquement pour les personnes :

- En situation de dépendance ou bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie
- Relevant de l'aide sociale ou de dispositifs spécifiques de prise en charge (personnes handicapées, bénéficiaires d'aides sociales, etc.).



Impact pour les particuliers employeurs

Vous êtes concerné si vous avez moins de 80 ans et si vous employez une aide à domicile (ménage, assistance, etc.). Si vous perdez l'exonération, vous serez confronté à une hausse du coût de l'emploi à domicile.

Supprimer des exonérations sur la tranche d'âge 70-80 ans, chez des personnes qui commencent à en avoir besoin, c'est finalement les isoler et les rendre plus précaires dans leur domicile et en précipiter certains plus vite en maison de retraite. Cette décision vise tous les employeurs, qu'ils passent par une structure, une association ou l'emploi direct.

FO Énergie estime cette décision indigne qui pénalise les retraités. Au-delà d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour cette population, ce décret ignore totalement les besoins réels liés à l'âge, fragilise le maintien à domicile, et accroît l'isolement.

Vieillir dignement en 2026 devrait être un droit et non une variable d'ajustement budgétaire!